



LE RECENSEMENT SE DEROULE A VEIGY-FONCENEX DU 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE A TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, comme toutes les personnes résidant dans notre commune, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel.

Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Votre participation est essentielle.

Le recensement fournit la population de la France et de ses communes ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens... Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Merci d'avance pour votre participation.



Voici les agents chargés du recensement :



M^{me} FLORENTIN
DISTRICT 22



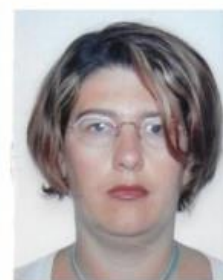
M^{me} NEURY
DISTRICT 27



M^{me} PARINI
DISTRICT 24



M^{me} CARRAUD
DISTRICT 28



Mme LANOVAZ
DISTRICT 30



M. DUMY
DISTRICT 26



M. GALIBERT
DISTRICT 23



M. YERLY
DISTRICT 25



M. DERVIN
DISTRICT 21



Mme LEBLANC
DISTRICT 29

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



€ Etablir la contribution de l'état au budget des communes

Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- ② Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : V Q F T N A 3 1
Mot de passe : M J b i q a 1 7 7

- ③ Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

Caractéristiques de votre logement à renseigner sur le questionnaire en ligne
0 1 0 5
N° de la commune
0 1 4 0 0 5
N° de la commune

- ④ Répondez au questionnaire
Vous serez guidé à chaque étape.

- ⑤ Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux

Carte des 10 districts du recensement 2019

